

RCS : ANGERS
Code greffe : 4901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ANGERS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2005 B 40250
Numéro SIREN : 484 244 413
Nom ou dénomination : 2 A IMMOBILIER

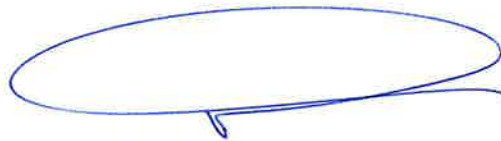
Ce dépôt a été enregistré le 10/04/2024 sous le numéro de dépôt 5275

2A IMMOBILIER
Société A Responsabilité Limitée au capital de 6 500 €
Siège social : 4 bis rue de la Grise
49 400 SAUMUR
RCS ANGERS 484.244.413

COMPTES ANNUELS
Au 30 septembre 2023

Comptes certifiés exacts

Le Gérant
M. Jean-Christophe BOURREAU

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, loopy oval shape with a small tail at the bottom right.

BILAN ACTIF

Du 01/10/2022 au 30/09/2023

ACTIF	Valeurs au 30/09/23			Valeurs au 30/09/22
	Val. Brutes	Amort. & dépréc.	Val. Nettes	
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	6 000,00		6 000,00	6 000,00
Constructions	446 250,00	40 044,15	406 205,85	455 706,76
Installations tech., matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	33 896,88	1 694,84	32 202,04	
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations	459 540,00		459 540,00	459 540,00
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL (I)	945 686,88	41 738,99	903 947,89	921 246,76
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				33 896,88
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients (3)				
Clients douteux, litigieux (3)				
Clients Factures à établir (3)				
Autres créances (3)	34 493,69		34 493,69	107 689,19
Fournisseurs débiteurs				1 828,62
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	5 309,39		5 309,39	27 533,91
Charges constatées d'avance (3)	786,01		786,01	
TOTAL (II)	40 589,09		40 589,09	170 948,60
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL(I + II + III + IV + V)	986 275,97	41 738,99	944 536,98	1 092 195,36
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

BILAN PASSIF

Du 01/10/2022 au 30/09/2023

PASSIF	Valeurs au 30/09/23	Valeurs au 30/09/22
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé : 6 500,00)	6 500,00	6 500,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale	1 000,00	1 000,00
Réerves statutaires ou contractuelles		
Réerves réglementées		
Autres réserves	360 330,88	357 404,94
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	109 083,56	60 068,80
SITUATION NETTE	476 914,44	424 973,74
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	476 914,44	424 973,74
AUTRES FONDS PROPRES		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL (I) Bis		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (II)		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	305 887,05	377 928,83
Emprunts et dettes financières diverses (3)	117 625,05	125 029,34
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs	7 254,98	6 060,84
Fournisseurs, factures non parvenues	720,00	672,00
Dettes fiscales et sociales	33 435,46	40 877,05
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		
Autres dettes	2 700,00	116 653,56
Instrument de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (III)	467 622,54	667 221,62
Écarts de conversion passif (IV)		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	944 536,98	1 092 195,36
(1) Dont à plus d'un an	388 263,63	401 781,48
(1) Dont à moins d'un an	79 358,91	265 440,00
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
(3) Dont emprunts participatifs		

00605 - SARL 2A IMMOBILIER
COMPTE DE RESULTAT

Du 01/10/2022 au 30/09/2023

PRODUITS (hors taxes)	Exercice 01/10/22 au 30/09/23	Exercice N-1 01/10/21 au 30/09/22
Produits d'exploitation (I)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens et services)	87 590,31	83 862,62
Sous-total A - Montant net du chiffre d'affaires	87 590,31	83 862,62
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions, dépréciations (et amortissements), transferts de charges		
Autres produits	2,00	
Sous-total B	2,00	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I) (A+B)	87 592,31	83 862,62
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun (II)		
Produits financiers		
De participation (2)	113 886,00	99 900,00
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)		
Autres intérêts et produits assimilés (2)		
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	113 886,00	99 900,00
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	61 750,00	40 000,00
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (IV)	61 750,00	40 000,00
TOTAL DES PRODUITS (I+II+III+IV)	263 228,31	223 762,62
PERTE (3)		
TOTAL GÉNÉRAL	263 228,31	223 762,62
<i>(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs</i>		
<i>(2) Dont produits concernant les entités liées</i>		
<i>(3) Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôts de</i>		

COMPTE DE RESULTAT SUITE

Du 01/10/2022 au 30/09/2023

CHARGES (hors taxes)	Exercice du 01/10/22 au 30/09/23			Exercice N-1	
	Achats	Var. Stocks	Total	01/10/21	au 30/09/22
Charges d'exploitation (1)					
Achats de marchandises					
Achats de matières premières et autres approvisionnements					
Autres achats et charges externes *			23 136,15	57 703,57	
Impôts, taxes et versements assimilés			3 217,00	99,50	
Salaires et traitements			48 156,00	41 922,00	
Charges sociales			24 241,44	29 454,72	
Dotations aux amortissements et dépréciations					
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			23 343,44	15 593,86	
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations					
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations					
Dotations aux provisions					
Autres charges					
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (I)			122 094,03	144 773,65	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun (II)					
Charges financières					
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions					
Intérêts et charges assimilées (2)			5 420,41	2 821,17	
Différences négatives de change					
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (III)			5 420,41	2 821,17	
Charges exceptionnelles					
Sur opérations de gestion					
Sur opérations en capital			27 852,31	30 100,00	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions					
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (IV)			27 852,31	30 100,00	
Participation des salariés aux résultats (V)					
Impôt sur les bénéfices (VI)			-1 222,00	-14 001,00	
TOTAL DES CHARGES (I+II+III+IV+V+VI)			154 144,75	163 693,82	
BÉNÉFICE (3)			109 083,56	60 068,80	
TOTAL GÉNÉRAL			263 228,31	223 762,62	
* Y compris :					
- redevances de crédit-bail mobilier					
- redevances de crédit-bail immobilier					
(1) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs					
(2) Dont intérêts concernant les entreprises liées					
(3) Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôts de			33 897,69	9 900,00	

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

00605 - SARL 2A IMMOBILIER

Du 01/10/2022 au 30/09/2023

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2023 dont le total est de 944 536,98 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 109 083,56 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2022 au 30/09/2023.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

La société fait partie du groupe au sens fiscal du terme formé avec sa filiale la société MOBIXEL à compter du 01/10/2013

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 30/09/2023 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS

00605 - SARL 2A IMMOBILIER

Du 01/10/2022 au 30/09/2023

CADRE A	IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations		
			suite à réévaluation	acquisitions	
INCORPORA	Frais d'établissement et de développement	TOTAL			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL			
CORPORELLES	Terrains	6 000			
	Constructions	Sur sol propre	475 200		
		Sur sol d'autrui			
		Inst. générales, agencts & aménagts construct.			
	Installations techniques, matériel & outillage industriels				
		Inst. générales, agencts & aménagts divers			33 897
	Autres immos corporelles	Matériel de transport			
		Matériel de bureau & mobilier informatique			
		Emballages récupérables & divers			
	Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes					
	TOTAL	481 200		33 897	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations	459 540			
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières				
	TOTAL	459 540			
	TOTAL GENERAL	940 740		33 897	

2A IMMOBILIER
Société A Responsabilité Limitée au capital de 6 500 €
Siège social : 4 bis rue de la Grise
49 400 SAUMUR
RCS ANGERS 484.244.413

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 29 MARS 2024

TROISIÈME DÉCISION - Affectation du résultat

L'associé unique, sur la proposition de la Gérance, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2023 s'élevant à 109 083,56 € ainsi qu'il suit :

- Distribution d'un dividende aux associés de 57 142,86 euros

- Dotation aux autres réserves (*pour le solde*), soit 51 940,70 euros

Soit un total de109 083,56 euros

Le dividende unitaire pour cet exercice est ainsi fixé à 87,91 euros par part sociale.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter du 1^{er} avril 2024.

❖ Les personnes physiques fiscalement domiciliées en France qui bénéficient de revenus distribués sont assujetties à un **prélèvement forfaitaire non libératoire d'impôt sur le revenu** au taux de 12,8 %, calculé sur le montant brut des revenus.

Toutefois, les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50.000 €uros pour les contribuables célibataires, divorcés ou veufs et à 75.000 €uros pour les contribuables soumis à une imposition commune peuvent demander à être dispensées de ce prélèvement. Ces personnes formulent, sous leur responsabilité, leur demande de dispense au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement des revenus, en produisant, auprès de la société, une attestation sur l'honneur indiquant que leur revenu fiscal de référence figurant sur l'avis d'imposition établi au titre des revenus de l'avant-dernière année précédant le paiement des revenus est inférieur aux montants susmentionnés.

Ce prélèvement à la source s'impute sur l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année au cours de laquelle il a été opéré.

L'impôt sur le revenu est déterminé par application d'un taux forfaitaire de 12,8 % ou, sur option globale exercée dans la déclaration de revenus du contribuable, selon le barème progressif.

Il est précisé qu'en cas d'option pour le barème progressif de l'IR, les revenus ainsi distribués seront éligibles à l'abattement de 40 % mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code Général des Impôts et qu'une fraction de la CSG portant sur ces revenus sera déductible. La possibilité de pratiquer effectivement l'abattement susvisé est toutefois fonction de la situation du bénéficiaire des revenus et du régime d'imposition qui lui est applicable.

❖ En outre, les distributions effectuées au profit de personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumises à **un prélèvement à la source au titre des contributions sociales** [CSG, CRDS, prélèvement social, et contributions additionnelles au prélèvement social] dont le montant total s'élève à 17,2 % du montant du dividende.

Le cas échéant, le paiement effectué par la Société auprès des personnes concernées sera diminué à hauteur de ces prélèvements.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'associé unique prend acte des distributions de dividendes intervenues au titre des trois précédents exercices, savoir :

EXERCICE CLOS	DATE AG	DIVIDENDE BRUT GLOBAL	DIVIDENDE ELIGIBLE A LA REFACTION (article 158-3 du CGI)
30/09/2022	30/03/2023	57 142,86 €	57 142,86 €
30/09/2021	29/03/2022	47 142,86 €	47 142,86 €
30/09/2020	29/03/2021	42 857,14 €	42 857,14 €

« *Extrait certifié conforme. Le Gérant* »
M. Jean-Christophe BOURREAU

